



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Décision n° 22 12 09

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Etai^{ent} présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la mutation d'un agent du service administratif ;

Considérant la diminution du temps de travail d'un agent administratif du service Enfance et Jeunesse ;

Considérant le tableau d'avancement de grade pour 2022,

Considérant la nomination sur le grade correspondant, d'un agent du service Petite Enfance, suite à sa réussite au concours d'auxiliaire de puériculture ;

Considérant la réorganisation du service Petite Enfance ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'avis du Comité technique du 18/11/2022 ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

-Décide :

➤ La fermeture de :

- 1 poste de rédacteur à 35h
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h
- 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 35h

➤ L'ouverture de :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 17h30
- 1 poste d'agent social à 17h30

-Arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DECEMBRE 2022

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Attaché	A	2	0	2	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	4	2	3	1
sous total		13	4	12	1
Filière Technique					
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	7	4
Adjoint technique	C	18	1	7	11
sous total		38	3	23	15
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	4	0	2	2
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	3	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	0	3	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	15	3	8	7
Agent social principal 2eme classe	C	4	1	4	0
Agent social	C	20	2	15	5
sous total		54	7	36	18
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		107	14	73	34

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole

AR Prefecture

006-240600593-20221208-221209CC-DE
Reçu le 12/12/2022

Décision n° 22 12 09

Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo
Contre : /
Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.BRUN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

